

289
mil huit

Du vingt-neuf jour du mois de Juin
cent vingt-six, à deux heures de lois

N.° 52.

ACTE DE DÉCÈS de Gilles Boher
 de la paroisse du nord de Ploubazlanec département
 profession de cultivateur âgé de quatre-vingt trois ans
 domicilié de Ploubazlanec
 décédé le vingt-neuf jour du mois de juin à deux heures
 du matin filz de feu Pierre Boher et
de défunte Marguerite le gaudin et veuf
de défunte Marie Perique

* Du matin ou du soir.
 On énoncera dans ce blanc, si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du décédé, et ceux de l'autre époux.

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par Yves
Boher
 demeurant à Ploubazlanec âgé de trante-neuf ans,
 profession de cultivateur qui a dit être filz de
 dit défunt.

Et par Loais Jacob
 demeurant à Ploubazlanec âgé de cinquante-neuf ans,
 profession de propriétaire qui a dit être voisin
 de dit défunt.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont
 déclaré Yves Boher filz de défunt ne
Loais Jacob témoin signé
J. Jacob

Constaté suivant la loi, par moi Pierre Scolan maire de
Ploubazlanec Officier de l'État civil soussignant.
J. Jacob P. Scolan

Informations liées à l'image.
 Lieu : Ploubazlanec
 Période : 1826 - 1834